

l'Aide mutuelle, les États-Unis constituaient, pendant les deux dernières années de guerre, notre principal débouché.

Le très hon. M. HOWE: Je puis vous assurer que le gouvernement n'a pas fait d'argent sur ce blé de la Couronne si vous voulez examiner nos dossiers.

M. Wright:

D. Je suis néanmoins toujours d'avis que, si ce blé avait été maintenu pour le compte du cultivateur, il aurait rapporté plus de \$1.26, taux auquel il a été pris en charge.

Le très hon. M. HOWE: On ne peut faire de conjecture cinq ans après l'événement.

M. Quelch:

D. A la page 9, on affirme avoir vendu, en 1946-1947, 1947-1948 et en 1948-1949, un total de 339,573,484 boisseaux à la Grande-Bretagne au prix de \$1.55 le boisseau, tandis que nous ne nous étions engagés qu'à lui en livrer 320 millions et quelques boisseaux. Comment se fait-il que nous lui en ayons vendu 19 millions de boisseaux de plus à \$1.55? N'avaient-ils pas le droit de recevoir du blé n° 2 du Nord?—R. L'arrangement que nous avons fait avec eux pour la durée du contrat consistait à fournir l'équivalent des déchets qui restaient au pays; les Anglais achetaient de la farine. S'ils avaient pris le tout sous forme de blé, ce que nous ne désirions pas les voir faire, ils en auraient reçu le nombre net de boisseaux; mais ils ont acheté tant de blé sous forme de farine qu'ils allaient en perdre beaucoup sous forme de résidus de minoterie. C'est pourquoi nous avons porté la quantité de résidus à leur crédit sur le total à recevoir.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions à poser concernant la page 11?

M. WOOD: On trouve à la page 9: "A d'autres pays, après l'Accord entre le Canada et le Royaume-Uni 169,724,667 boisseaux, au prix moyen de \$2.39 le boisseau"; tandis que le prix intérieur est indiqué comme atteignant \$1.55 pour 204,090,130 boisseaux pendant la même période. Il me semble que le Canada faisait là une bonne affaire aux dépens de quelqu'un.

Le PRÉSIDENT: Plaît-il?

M. WRIGHT: Ne semble-t-il pas que le citoyen canadien faisait là une bonne affaire aux dépens du producteur?

Le très hon. M. HOWE: Tous les prix étaient fixés en novembre 1941, à l'exception de ceux du blé; tous les prix étaient réglementés; nous vendions du bois sur le marché intérieur à \$29 le mille, alors que nous aurions pu vendre ce même bois \$60 à la Grande-Bretagne et \$87 aux États-Unis. Il n'y a jamais eu de prix fixe pour le blé. Le cultivateur jouissait là d'un avantage. Nous avons établi un prix pour la farine et nous avons subi les conséquences d'une marge défavorable, mais nous n'avons pas fixé de taux pour le blé.

M. CHARLTON: Le cultivateur de l'est demandait \$1.25 pour son blé en 1945, 1946 et 1947, tandis que le producteur de l'ouest en obtenait \$1.75; c'est celui de l'est qui en a souffert.

Le très hon. M. HOWE: En effet. Pour ainsi dire tout le monde s'est vu imposer un plafond à ce moment-là, à part le cultivateur de l'est. En ce qui concerne les prix fixés, il y a lieu de tenir compte que le cultivateur payait tout ce qu'il achetait aux taux réglementaires de novembre 1941, alors que le prix de son blé était libre de monter.